

Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 26 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le 26 novembre 2009 à 17 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 18 novembre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Dominique BLANC, Isabelle QUERE, Mariannick KERVOELEN

TREVENEUC : Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

BINIC : Christian URVOY par Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN par Jacques DUMORTIER

LANTIC : Nicolas HEURTEL par Christian LEMAITRE

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Martine POIGNONNEC par Mariannick KERVOELEN, Mathieu TANON par Dominique BLANC

TREVENEUC : Louis GAUFFENY par Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Hervé THORAVAL

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N°2009-104

Centre nautique communautaire : Concours architecte

La communauté de communes a engagé une réflexion pour la mise en place d'un centre nautique communautaire afin de valoriser les équipements portuaires et nautiques existants et ainsi développer la pratique des populations en matière de nautisme léger notamment.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes a décidé de faire appel à un cabinet spécialisé pour étudier la faisabilité de ce projet.

Cette étude, confiée à Protourisme, doit permettre à la Communauté de Communes de faire des choix quant à la structuration des activités nautiques sur son territoire, et quant au(x) mode(s) de gestion et d'exploitation le(s) plus approprié(s) pour les années à venir.

Les objectifs généraux :

- renforcer les infrastructures pour favoriser le développement des activités liées à la mer,
- faire de l'intercommunalité du Sud Goëlo un des pôles nautiques principaux du département des Côtes d'Armor au service de l'animation et de l'économie du sport,
- assurer la coordination des structures écoles avec les clubs et associations,
- développer une offre touristique de qualité sur l'ensemble des sites, professionnaliser les structures, assurer une bonne commercialisation des activités
- créer des synergies sur chaque site principal (port)
- renforcer la filière nautique dans son rôle économique et professionnel
- rechercher des équilibres financiers des structures au niveau des fonctionnements
- offrir un éventail clair de prestations nautiques homogènes, tant en tarif qu'en qualité, et en évitant les concurrences inutiles.

Les enjeux :

- conforter et dynamiser la vocation nautique du territoire autour des activités sportives et de loisirs touristico-nautiques ; pérenniser puis développer les activités actuelles :
- moderniser et adapter les conditions d'accueil et de fonctionnement des structures nautiques existantes ;

- Améliorer la lisibilité de l'offre et permettre un accès « simple » à la pratique ;
- développer et en adapter une gamme de produits pouvant répondre à des clientèles diversifiées (réelle demande de multi-activités - pas seulement la voile - surtout au niveau des groupes et des familles).
- Mutualiser les moyens en regroupant les efforts au plan promotionnel et en ayant une meilleure mise en commun de ressources (humaines, techniques, professionnelles, ...) à l'échelle locale et intercommunale.

Ces enjeux se traduisent par plusieurs actions souhaitables :

1) La création d'un bâtiment pour l'accueil, l'enseignement et la pratique du nautisme à BINIC, en remplacement des installations précaires du club Binic Loisirs Nautiques (env. 300 m², sur pilotis, à l'emplacement actuel de BLN), comprenant :

- des espaces d'accueil et administratifs, des sanitaires /vestiaires, une salle polyvalente, des locaux techniques pour le séchage, l'essence et le stockage des matériels. En revanche, les locaux techniques pour le stockage et l'entretien du matériel nautique ne sont pas prévus sur place.

2) La mise aux normes des locaux et l'optimisation du fonctionnement de l'école de voile de Saint-Quay-Portrieux :

- Séparation de l'école de voile de la S.N.S.Q.P.

- Regroupement des fonctions administration / accueil et enseignement de l'école de voile (actuellement séparées entre le nouveau port et le quai Richet).

- Réalisation d'ateliers d'entretien et de réparation clos et d'une voilerie (en mezzanine)

- Réalisation d'une infirmerie, d'une salle pédagogique (env. 50 m²) et d'un club-house, redistribution des espaces d'accueil et bureaux administratifs (à l'étage).

- Amélioration du stockage du matériel nautique.

- Diminution de l'espace dédié aux activités nautiques (conserver 600 m² env. sur les quelques 1.000 m² aujourd'hui disponibles) au profit d'un espace « propriétaires privés » (stockage des dériveurs de propriétaires + sanitaires et vestiaires dédiés).

3) La restructuration / modernisation des locaux du club « Les Hippocampes » d'Etables-sur-Mer :

- Agrandissement des locaux des Hippocampes ou déplacement dans le bâtiment jusqu'alors occupé par l'association des jeunes « Cap à Cité », afin que soit développée une activité d'initiation et de location, sur supports planche à voile et kayak.

4) La mutualisation des moyens au niveau du pôle nautique :

- Création d'un poste de directeur coordonnant le pôle nautique.

- Mutualisation possible de locaux techniques « lourds » (atelier résine par exemple) et de fonctions administratives dans les locaux de l'école de voile de Saint-Quay-Portrieux.

- Mutualisation d'un moniteur de planche à voile (club de Saint-Quay et club « Les Hippocampes »).

- Mise en place d'un plan de communication et de mise en marché commun aux différentes structures.

5) L'abandon de tout projet nautique à l'ancien Centre Départemental de Voile (éloignement de l'eau, mise à l'eau difficile et non sécurisante, ...)

6) Une réflexion pour la création d'un hébergement pour groupes polyvalent (accueil lors de stages, de manifestations nautiques et autres, ...)

Concernant la réalisation du bâtiment à Binic, les membres du bureau ont souhaité engager une procédure de concours pour le choix du maître d'oeuvre. Pour information, le projet a été positionné dans le cadre du contrat de pays pour un accompagnement financier à hauteur de 280 000 €.

Rappel du déroulement de la procédure de concours : pièce jointe

Considérant la complexité de la procédure de concours, il est proposé de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage afin d'engager la procédure.

Considérant l'avis du bureau du 10 novembre 2009

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire autorise :

- l'engagement d'une procédure pour le recrutement d'un assistant à maître d'ouvrage
- Le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier